



DATE DE PUBLICATION : 1er mars 2023

Délégation de signature
donnée par le directeur général des Moyens de paiement
au directeur de la Fabrication des billets

Erick Lacourrège, Directeur Général des Moyens de paiement

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,
Vu la délégation de signature donnée par M. Denis Beau, premier sous-gouverneur à
M. Erick Lacourrège, directeur général des Moyens de paiement, le 1^{er} mars 2023,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-Yves Boissinot, directeur de la Fabrication des billets à l'effet de signer tout acte de réquisition du personnel de la fabrication des billets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Boissinot, M. Ronan Daniel, directeur de la sûreté reçoit délégation à l'effet de signer tout acte de réquisition du personnel de la fabrication des billets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Boissinot et de M. Ronan Daniel, Mme Soazig Durand, adjointe au directeur de la Fabrication des billets et directrice des ressources humaines reçoit délégation à l'effet de signer tout acte de réquisition du personnel de la fabrication des billets.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2023

Erick Lacourrège